

n°192 - avril 2013

Education à l'environnement et participation pour une transition écologique

Le développement durable en Poitou-Charentes

Mots clés associés : territoires et acteurs locaux | éducation et culture | démocratie participative | éducation à l'environnement

Résumé

La région Poitou-Charentes, région attractive et résidentielle aux ressources naturelles vulnérables, se distingue par un fort engagement dans la conversion écologique de son économie. Collectivités et services de l'Etat accompagnent cette transition écologique en favorisant notamment la participation citoyenne pour laquelle l'éducation à l'environnement et au développement durable constitue un préalable.

Cette fiche a été réalisée par Liliane Duport et Sarah Née grâce aux apports de Christophe Picoulet (DREAL), Benoît Théau (association DéPart), Francis Thubé (IFREE).

Téléchargez la fiche au format pdf [ici](#)

Auteurs

Née Sarah

4D

Duport Liliane

Diplômée de chimie analytique et d'économie rurale (EHSS) elle a travaillé au ministère de l'agriculture, puis au ministère de l'environnement sur les questions relatives à l'eau et à la gestion des rivières. Elle a coordonné l'élaboration du Cadre de référence pour les projets territoriaux de développement durable et Agendas 21 locaux.

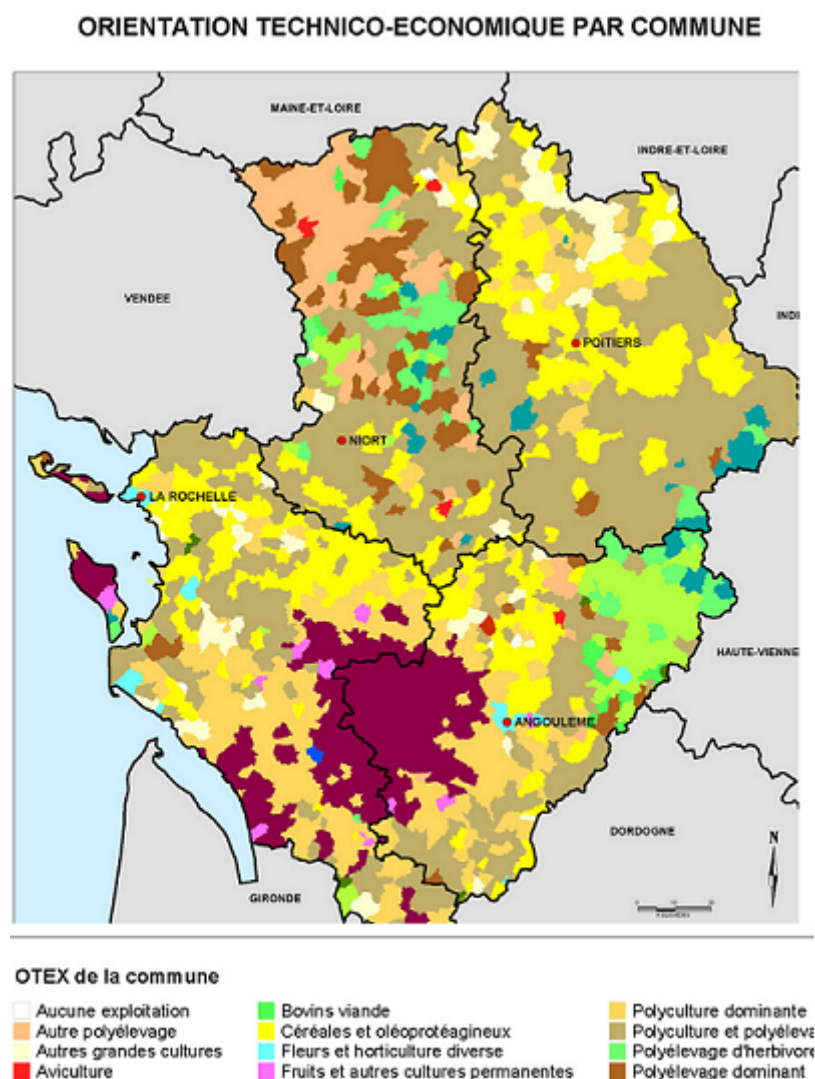
A 4D, elle a participé au projet « Archipel des régions » qui présente, par région, les avancées du développement durable et les grands défis qui se posent aux territoires. Elle est membre du secrétariat d'édition de l'Encyclopédie du développement durable

Texte

Portrait d'une région qui s'engage vers une transition écologique

Entre terre et mer, au carrefour des régions de l'ouest et du sud-ouest, tournée vers la Loire au nord, vers la Gironde au sud, l'océan Atlantique à l'ouest, la région Poitou-Charentes n'a pas de réelle homogénéité historique. Elle se distingue pourtant par l'importance de son patrimoine, notamment bâti, religieux et par la variété de ses milieux naturels et semi-naturels, marais, bocages et plaines céréalières.

La présence des îles, des estuaires et des détroits confère tout au long des 463 km de façade atlantique du littoral charentais un caractère unique, avec les pertuis propices au développement de la conchyliculture.



Cartographie des nouvelles aires urbaines, source INSEE, recensement

Des ressources naturelles vulnérables

Une biodiversité abondante mais menacée

30 % des espèces floristiques françaises et 57 % des espèces de mammifères en France sont observées en Poitou-Charentes tout comme la moitié des habitats communautaires. Le Marais poitevin, deuxième zone humide de France et site classé pour 20 % de sa superficie, récemment labellisé Grand Site de France, en est une figure emblématique. Mais depuis les années 1970, biodiversité et habitats se sont fortement dégradés sous la double influence de l'artificialisation des sols par les infrastructures et l'urbanisation et par les modifications des pratiques agricoles au bénéfice des cultures céréalières intensives et irriguées pour 10 % de la Surface Agricole Utile.

Pour contrecarrer cette évolution, un plan régional pour la biodiversité 2010-2015 a été adopté au cours du 1^{er} forum pour la biodiversité, en 2011. Le schéma de cohérence écologique (mise en oeuvre d'une Trame Verte et Bleue) auquel tous les acteurs du territoire sont associés a lui pour objectif d'enrayer la perte de biodiversité en restaurant les continuités écologiques entre les milieux naturels et en favorisant les « réservoirs de biodiversité » et/ou les corridors écologiques.

Une ressource en eau très sollicitée

La région est classée en « zone de répartition des eaux » à 90 % de son territoire, ce qui signifie que les prélèvements dépassent la capacité normale des ressources [1], en raison de la coïncidence des étiages avec un accroissement des besoins nécessaires au maintien des zones humides, à l'irrigation des cultures, notamment du maïs très gourmand en eau, à l'élevage des coquillages et aux besoins en eau potable, besoins notamment accentués par l'afflux touristique estival.

La région doit faire face à un problème de qualité des eaux superficielles et des nappes phréatiques : 80 % du territoire est situé en zone vulnérable à la pollution diffuse (nitrates, pesticides) due aux activités agricoles. La lutte contre les pollutions est au coeur des priorités du 2nd plan régional santé-environnement (PRSE 2) [2] et du plan « Ecophyto 2018 » qui vise, quant à lui, à réduire de 50% l'utilisation des pesticides.

Une région attractive et résidentielle

En Poitou-Charentes, on observe un équilibre territorial singulier entre l'urbain et le rural. Le maillage urbain de Poitiers à Angoulême en passant par Niort et la Rochelle est constitué de villes moyennes sans prééminence particulière d'une agglomération sur les autres. Les facilités de communication (TGV, TER, autoroutes et routes) permettent l'accès aux grandes villes des régions voisines, voire à Paris, et à leurs possibilités d'emplois. Les espaces ruraux, quant à eux, accueillent un taux de population élevé : 38,8 % de la population régionale (en comparaison, la moyenne

nationale est de 18 %). Comme partout, le littoral atlantique attire, mais l'ensemble du territoire attire aussi durablement : en 2006 [3] , 165 000 personnes résidant dans la région n'y habitaient pas 5 ans auparavant.

Le tourisme s'est développé avec comme destination : le littoral, et des sites comme la « Venise verte » dans le marais poitevin ou le « Vieux Port » de La Rochelle, l'art roman, mais aussi autour du Futuroscope de Poitiers ou à l'occasion de manifestations comme le festival de la bande dessinée à Angoulême.

Avec des disparités sociales

Les disparités sociales en termes d'emplois tous secteurs confondus sont importantes. En effet, malgré un taux d'emploi des 15-64 ans proche de la moyenne nationale, seulement 36 % des jeunes et 34 % des seniors occupaient un emploi en 2008. La part relative des actifs agricoles est encore forte mais elle s'érode en continu depuis les années 2000.

Plus de 150 000 personnes sont touchées par le phénomène de précarité énergétique qui concerne en particulier 23 % de retraités, cela en raison de la faiblesse de leurs revenus, du coût croissant de l'énergie auxquels s'ajoutent la mauvaise qualité thermique des logements et un habitat particulièrement dispersé (80,6 % de maisons individuelles en Poitou-Charentes contre 55,2 % en France métropolitaine).

Un fort engagement dans la conversion écologique de l'économie .

L'accompagnement de la mutation vers une « économie verte »

La transition écologique de l'économie est une des priorités de l'État comme de la Région. La DREAL a engagé en 2012 un programme d'études exploratoires pour accompagner le développement d'une économie verte et équitable. Ainsi, en Poitou-Charentes, on dénombre, selon l'INSEE, 3 600 actifs occupés exerçant un métier vert et 102 000 occupant un métier verdissant, soit 15 % de l'ensemble des emplois [4]. Par ailleurs, une étude sur les **filières vertes** stratégiques a permis de disposer d'un panorama régional de ces filières et d'évaluer leur potentiel régional de développement. [5]

Quelques chiffres clés

.

Indicateurs territoriaux

Superficie : 25 809,53 km²

Population au 01/01/2009 : 1,759 million d'habitants soit 2,7 % de la population nationale.

Densité de population : 68,2 hab/km²

Taux de pauvreté : 13,9 % en 2009 Allocataires du RMI au 31/12/2008 - (en milliers) : 26,6

Taux de chômage : 9.5 % au troisième trimestre 2012

Indice de santé sociale (ISS) : 50 à 59,9 (max. 60 et min. moins de 40)

Charente-Maritime : 460 km de côtes

26 collectivités engagées dans des Agendas 21 (source DREAL, décembre 2012).

Milieus naturels

85 sites du réseau européen « Natura 2000 » (1 814 360 ha)

Réseau hydrographique : 7 260 km

Economie

PIB brut 2008 : 43,9 milliards d'euros (2,3 % du PIB national)

Taux d'emploi 15-64 ans (2008) : 63,6 % (proche de la moyenne nationale)

Part de l'agriculture : 4,5 % / de l'industrie : 14,3 % / de la construction : 8,0 %

services principalement marchands : 48,9 %

services administratifs : 23,9 %

Agriculture biologique

Superficie agricole : 68 % de la surface régionale (SAU)

Part de la SAU totale en bio : 2,2 %, 17 ème rang

774 exploitations en 2011 (11 ème rang national), augmentation de 25,6 % par rapport à 2009

Conchyliculture

44% des ventes nationales

bassin ostréicole de Marennes-Oléron le plus important d'Europe

Energie

Part de la production d'ENR dans la consommation énergétique finale (2011) : 9 %

Emissions de GES liées aux activités humaines (2008) :

18 153 000 tonnes équivalent CO₂ (13 ème rang des régions françaises en volume)

11 teq CO₂ (tonnes équivalent CO₂) / hab. (niveau moyen français 9 teq CO₂).

Des « démarches qualité » pour une agriculture durable

Le territoire agricole couvre près de 70 % du territoire régional et la région dispose du 1er bassin européen en activité ostréicole répartie sur près de 60 communes littorales (soit 21,4 % de la production nationale). Pour aller dans le sens de la préservation des milieux naturels, soutenir les pratiques agricoles durables et limiter les émissions des GES, un plan régional d'agriculture durable est engagé. 44 % des exploitations agricoles ont au moins une production sous signe de qualité. De leur côté, les activités d'aquaculture et de pêche sont engagées dans des démarches d'identification de la qualité et de l'origine des produits.

Les pratiques territoriales de développement durable

La région Poitou-Charentes se distingue par un engagement affiché des collectivités locales au développement durable.

26 collectivités avec un fort accompagnement de l'Etat et du réseau associatif ont engagé des Agendas 21 locaux (26 collectivités) : 2 départements (Charente et Vienne), 4 communautés d'agglomération (Grand Poitiers, de La Rochelle, de Niort, du Pays rochefortais), 5 communautés de communes, 3 syndicats mixtes (parmi ces collectivités, celle de La Gâtine une des plus anciennement engagées), 6 villes et 6 communes rurales ou périurbaines. Les Agendas 21 sont maintenant le plus souvent élaborés conjointement avec d'autres démarches ou documents notamment de nature prescriptive.

A **Cognac** par exemple, la révision générale du Plan local d'urbanisme (PLU) est la porte d'entrée pour l'Agenda 21 de la ville. Le Projet Aménagement de Développement Durable (PADD) du PLU a fait l'objet d'une concertation élargie et sera intégré dans l'Agenda 21. De son côté la **Communauté de communes de Cognac** a entrepris un Agenda 21 mené en complémentarité de celui de la ville centre.

A **Niort**, l'Agenda 21 constitue la colonne vertébrale du projet municipal.

Le diagnostic de territoire de **Nouaillé-Maupertuis (86)** est commun à l'Agenda 21 et aux démarches prescriptives engagées par la commune telles que le PLU, le Plan paysage et l'AVAP (aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine).

Un schéma régional « Climat Air Énergie » est co-élaboré par l'Etat et le Conseil régional en associant les acteurs locaux. Il intègre le schéma régional des énergies renouvelables et le Plan Régional de la Qualité de l'air et sert de cadre aux plans climat-énergie territoriaux (PCET) élaborés par les collectivités. 16 territoires sont concernés par l'obligation réglementaire d'élaboration de PCET. Cependant, certaines collectivités poursuivent des démarches de façon volontaire. 4 pays se sont ainsi engagés dans une démarche de contrat local d'initiatives climat, de même 2 territoires se sont lancés dans une démarche « clim-agri », plus spécifiquement orientée sur la thématique agricole.

Le Conseil régional met en place des Contrats Régionaux de Développement Durable avec les Pays et les Communautés d'agglomération. Ces contrats contribuent concrètement au développement de projets (équipements ou actions) portés par les acteurs locaux et ayant un rayonnement sur l'ensemble de chaque territoire.

Le développement des éco-industries

La filière Eco-industries est une priorité du Schéma Régional de Développement Economique (SRDE), du Contrat de Projets Etat Région 2007-2013 et des programmes opérationnels de l'Union Européenne. Labellisé en 2008, pôle de compétitivité régional, le Pôle des éco-industries regroupe plus de 800 acteurs régionaux, industriels, chercheurs, formateurs et organismes publics impliqués dans les domaines des écoactivités et des éco-industries, avec deux grands objectifs : réduire les émissions de gaz à effet de serre et favoriser le développement économique régional. Les principaux domaines d'activité sont ainsi l'agro-industrie, la valorisation des déchets, des énergies renouvelables, la mobilité durable et l'éco-conception.

L'adaptation des métiers aux exigences d'une croissance verte

Pour atteindre « l'excellence environnementale », il est nécessaire de former à de nouvelles compétences et d'apprendre de nouveaux savoir-faire. En Poitou-Charentes, on recense 85 formations initiales, allant du CAP au master, dans les métiers verts ainsi que 39 organismes qui en proposent en formation continue, soit une offre de 159 formations, courtes ou longues. Un « Programme Régional de Formation aux emplois verts » est mis en place pour répondre aux besoins en recrutement dans les principales filières vertes dans différents secteurs économiques. C'est dans ce sens que, par exemple, la Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB) conduit un projet « Compétences environnementales des entreprises du BTP ». Les apprentis sont eux aussi sensibilisés à la gestion écologique et à la protection de leur santé.

Fort de ses atouts (diversité du territoire, attractivité résidentielle et touristique), Poitou-Charentes révèle ses fragilités : disparités sociales, problèmes agricoles, précarité énergétique, déficits chroniques en eau... Vulnérabilités sociale et environnementale se conjuguent. Face à ce constat, acteurs publics et société civile se mobilisent pour relever les défis environnementaux et sociaux de la région et accompagner la transition vers un développement durable.

En complément de l'action publique et de l'expertise scientifique, la participation de la population est indispensable. Les évolutions et changements de comportements ne peuvent se faire sans espace de concertation, sans accès à l'information, à la sensibilisation, à l'éducation à l'environnement et au développement durable qui constituent un préalable.



(© Dreal)

Education à l'environnement et participation pour une transition écologique

L'éducation à l'environnement et au développement durable : une priorité vers un changement collectif de comportements

La finitude de la planète, le creusement des inégalités, la mondialisation et l'accélération des échanges obligent à une mutation structurelle de nos économies au plan des technologies et des processus d'innovation ainsi que des modes organisationnels qui fassent plus ou mieux appel à l'engagement citoyen. L'éducation, la formation, l'information, la communication doivent pouvoir donner les outils de démocratie nécessaires pour que chacun des acteurs de la société s'exprime, participe, s'implique et s'engage dans le sens d'une économie écologique.

Le développement durable interroge à la fois les représentations culturelles individuelles et collectives. Il révèle les intérêts contradictoires et met en évidence les difficultés de chacun à se saisir de la complexité des approches globales et transversales. Il pose la question de la place du principe de participation en complémentarité de la représentation politique et de l'expertise scientifique. A cet égard, les méthodes de l'éducation à l'environnement s'inscrivent dans ce principe de démarche participative, tant par l'expérience acquise que par la nécessaire intégration des enjeux environnementaux au développement social et économique.

La convention européenne d'Aarhus et la charte de l'environnement intégrée à notre constitution garantissent à la population l'accès à l'information et le droit d'être consultée dans tous les domaines impactant l'environnement. Les citoyens peuvent en cas de non-respect de ces droits saisir la justice. Cependant, face à la multitude de messages, les citoyens sont très souvent démunis pour en apprécier la pertinence et pour les interpréter. C'est à l'éducation, et plus particulièrement à l'éducation à l'environnement et au développement durable, de diffuser les changements conceptuels en cours et de consolider les évolutions culturelles.

En Poitou-Charentes, des collectivités, des entreprises, des associations développent des initiatives en ce sens et mènent des actions éducatives en direction des jeunes bien sûr mais aussi des citoyens, des bénévoles, de leurs salariés ainsi que vers leurs partenaires.

L'Ifrée (Institut de formation et de recherche en éducation à l'environnement), créé en 1995 est la concrétisation d'une volonté de coordination entre les nombreux praticiens de l'éducation à l'environnement en Poitou-Charentes afin de « mieux travailler ensemble au développement qualitatif de leurs activités ». Cette idée a été partagée par le Conseil régional, l'Etat - avec un investissement très fort de l'Education nationale - et les associations d'éducation à l'environnement et de protection de la nature. L'Ifrée a élaboré sa stratégie d'intervention autour de la formation, en tant que point d'appui principal. Depuis sa création, il a développé l'accompagnement et le soutien pédagogique auprès des acteurs relais de l'éducation à l'environnement et au développement durable en région. L'organisation d'un réseau



Atelier « Les petits forestiers en herbe »

Crédits : © Samuel Montigaud/METL-MEDDE

de partenaires et d'acteurs permet de diffuser les informations, de sensibiliser et de former des acteurs relais, avec l'objectif de participation des publics et de mise en place des programmes d'action.

Des acteurs relais pour une participation citoyenne écologique et active

Un réseau partenarial sur l'environnement

Afin d'assurer au mieux l'information des publics et l'aide à la décision en matière d'environnement, **un observatoire régional de l'environnement Poitou-Charentes (ORE)** a été créé à l'initiative de l'Etat, du Conseil régional et des Associations de protection de l'environnement. Il constitue un élément du dispositif mis en place par l'État et le Conseil régional Poitou-Charentes pour assurer la mise en oeuvre de la politique environnementale. Son activité s'organise autour de deux types d'actions : le droit à l'information, la sensibilisation et l'implication du citoyen et l'aide à la décision et la participation du citoyen. Il anime le réseau partenarial du patrimoine naturel (RPAPN) qui rassemble 31 structures régionales partenaires oeuvrant à la valorisation collective des connaissances sur la biodiversité.

L'engagement des associations : quelques exemples...

L'association d'éducation populaire **KuriOz** accompagne le grand public et particulièrement les jeunes, à changer de comportement, et à encourager l'engagement citoyen et solidaire sur les thématiques liées à la paix, aux solidarités et au développement durable. Ainsi, par le biais d'ateliers ludiques (débats, exercices de coopération, mises en situation, etc.), les élèves appréhendent les notions de répartition des richesses, de commerce équitable, de changement climatique, de gestion des déchets, de représentations culturelles, de discriminations, de droits humains, ou encore de non-violence. Au quotidien, ses activités se déclinent sous trois formes : des **ateliers d'éducation dans les établissements scolaires et les structures d'éducation populaire**, pour encourager la prise de conscience qu'un **expositions immersives et itinérantes** pour permettre aux jeunes de réaliser, par des représentations concrètes, différents enjeux de nos sociétés et la création d'**outils pédagogiques, de leur conception à leur diffusion**, pour permettre à chacun de pouvoir utiliser un support adapté à ses besoins.

L'**association IODDE** (Ile d'Oléron Développement Durable Environnement) s'est constituée en octobre 2004, autour de personnes sensibilisées au développement durable, expérimentées pour la plupart, et désireuses de transformer les « paroles » en actions concrètes, à l'échelle du territoire Marennes-Oléron. Combinant une approche concertée, scientifique et pédagogique, l'association s'est diversifiée et a obtenu en 2011 le label « CPIE Marennes-Oléron ». Elle a souhaité, et anime la mise en réseau des acteurs de l'éducation à l'environnement à l'échelle du Pays Marennes-Oléron (une vingtaine de structures impliquées), permettant la structuration de l'offre éducative, une dynamique d'amélioration continue, et le développement de campagnes pédagogiques partenariales en direction de tous publics



Amap Partage de la récolte et répartition dans les paniers au jardin partagé de l'association Jardinature.

© Thierry Degen/METL-MEDDE

(en 2012 : campagne sur la prévention des déchets, campagne sur la valorisation des espaces naturels). Le CPIE mise beaucoup sur le bénévolat et joue le rôle de pôle-relai local pour les sciences participatives.

De 2002 à 2009, dans ce cadre de démarche participative et d'engagement vers une cohérence partenariale, le **GRAINE** (Groupement Régional d'Animation et d'Information sur la Nature et l'Environnement) et la DIREN (Direction Régionale de l'Environnement) devenue DREAL, la Ville de Poitiers et la Région se sont associés pour organiser chaque année à Poitiers le « forum régional de l'environnement », dans l'objectif de permettre la rencontre entre acteurs de l'environnement et grand public et de favoriser la prise de conscience des questions liées à l'environnement.

Le Conseil régional accompagne cet engagement citoyen par tout un programme de formations à destination des milliers de bénévoles qui s'investissent dans les associations : sur la gestion, sur le projet associatif et les partenariats, les droits des bénévoles, les nouvelles technologies...

L'engagement des collectivités

Les Agendas 21 locaux constituent un moyen d'impliquer l'ensemble des acteurs du territoire concernés. A l'occasion de la préparation du dernier Sommet de la Terre qui s'est tenu à Rio en juin 2012, l'**association DéPart** avec le soutien de la DREAL a convié les élus, les chargés de mission Agenda 21 des collectivités et les correspondants Agendas 21 dans les services de l'Etat et quelques personnes ayant une connaissance des Agendas 21, à participer à un projet sur la question de la gouvernance dans les Agendas 21. L'objectif étant d'élaborer mutuellement un document écrit à destination des collectivités du Poitou-Charentes (mais pas seulement) intéressées pour conduire des Agendas 21 (Les Agendas 21 locaux de la région Poitou-Charentes et Rio 2012 : quelles avancées en matière de gouvernance ?, DéPart, 2012). En effet, la participation des acteurs, la concertation avec les habitants, les échanges entre élus, techniciens et publics élargis requièrent la construction de démarches adéquates, l'emploi d'outils adaptés ainsi qu'une animation spécifique.

La synthèse des contributions [6] met en avant la difficulté, la complexité de la question de la participation

en raison des multiples champs d'action et d'approches et des situations différentes de chaque collectivité (taille, intercommunalité ..). Elle reconnaît les expériences inventives de certaines collectivités et leur capacité d'exemples. L'ambition, la portée de l'Agenda 21 dépend du niveau de participation. Cependant, attendre rapidement et à tout prix la représentativité de la population impliquée est sans doute illusoire : des populations, âgées ou jeunes, les parents isolés n'ont pas accès facilement à la parole et à la participation et devront être abordées d'une autre façon. Dans ce but, la communauté de communes de **La Plaine d'Aunis** (Charente-Maritime) a ainsi entrepris une démarche de sensibilisation foyer par foyer avec des ambassadeurs du développement durable qui vont directement à la rencontre des habitants.

La ville de **Buxerolles (86)** a proposé aux personnes intéressées une formation-action dispensée par la fédération des centres sociaux pour apprendre une méthode d'animation destinée à l'élaboration de l'Agenda 21. Dans ce même but, la **Communauté d'agglomération de Niort (79)** de son côté a formé, grâce à l'IFREE, sept agents volontaires.

Un indicateur au service d'une citoyenneté écologique : l'indicateur de bien-être régional (IBER)

Définir des indicateurs, c'est faire des choix en termes de projet de société, et aucun expert technique, aucun décideur, aussi compétent soit-il, ne pourrait légitimement réaliser seul cette production. Le débat public sur les choix de développement et d'avenir (formation, éducation, transport, aide aux entreprises, habitat...) implique la participation de tous et de chacun, en complémentarité de la représentation politique et de l'expertise scientifique. Définir de nouveaux indicateurs de richesses et de développement durable pour en rendre compte constitue une nécessité de connaissance et un véritable enjeu citoyen.

A l'initiative du CESER Poitou-Charentes, de nouveaux indicateurs de développement durable ont été élaborés au terme d'une démarche de travail multi partenariale concernant « la mutation des modèles de développement ». Ces indicateurs doivent contribuer à alimenter le débat public et apporter un éclairage sur les choix de développement et d'avenir pour les picto-charentais ; qualité de vie, cohésion sociale, mais aussi habitat, transport et formation, autant d'éléments pour évaluer les difficultés auxquelles est confrontée la population et son attente.

L'indicateur IBER, indicateur de bien-être régional, élaboré par l'université de Poitiers, comporte 22 variables et vise à évaluer le niveau de développement économique et social des différentes régions et leurs capacités futures de développement, en lien avec les ressources sociales, économiques et environnementales. Le calcul de l'IBER dans les régions de France métropolitaine a mis en évidence une forte différence avec le classement du PIB par habitant. En effet, certaines régions qui ont un PIB par habitant peu élevé bénéficient d'un IBER fort (Limousin, Auvergne, Franche-Comté) et à l'inverse, les régions les plus riches ne conservent pas leur rang dans le classement IBER, comme c'est le cas pour les régions PACA, Champagne-Ardenne et la Haute-Normandie. La région Poitou-Charentes occupe la 10^{ème} place du classement IBER, entre l'Ile-de-France et la Région Rhône-Alpes.

Afin de refléter plus précisément les appréciations subjectives de la population, d'autres indicateurs en émergence prendront en compte les conditions de vie matérielles (conditions de logement, restrictions de consommation), les difficultés financières, la santé, l'éducation, les liens et rapports sociaux, la participation à la vie publique, l'insécurité physique, l'insécurité économique, les conditions d'emploi, les conditions environnementales...

Un modèle de démocratie participative : le Budget Participatif des Lycées (BPL)

La démocratie participative est une priorité pour permettre d'associer les citoyens et les habitants aux décisions qui les concernent directement. A cet égard, la mise en place du Budget Participatif des Lycées (BPL) en 2005 constitue une expérience exemplaire de prise de décision collective qui fait le lien entre démocratie participative et démocratie représentative, c'est-à-dire entre parole des citoyens et responsabilité des élus. Ce dispositif, généralisé aux 93 lycées et EREA (Etablissements Régionaux d'Enseignement Adapté) du Poitou-Charentes vise à mieux adapter la répartition des ressources en fonction des besoins des établissements et une juste répartition entre eux.

Chaque année, toute la communauté éducative (élèves, parents, personnel enseignant et non enseignant, équipe de direction) est invitée à se prononcer sur une partie de l'enveloppe que la Région investit dans son établissement (budget de l'ordre de 10 millions d'euros). 1 800 projets ont déjà été votés. La plupart d'entre eux sont d'ailleurs déjà réalisés. Parmi ces projets, certains

permettent d'améliorer les conditions d'accueil et de travail dans l'établissement, d'équiper les lieux de vie ou encore de dynamiser la vie hors temps scolaire.

Une assemblée participative BPL régionale a réuni 900 participants de la communauté éducative de tous les lycées et EREA de Poitou-Charentes en novembre 2011. Le vote des participants a permis de sélectionner trois critères à appliquer à tous les lycées de la Région : la situation sociale des élèves, la situation géographique de l'établissement – les établissements en zone rurale ont alors été favorisés – et la qualité des locaux et des équipements de l'établissement, avec une répartition financière correspondant à des enveloppes de 30 000, 66 000 ou 150 000 euros adaptées à la situation de chaque établissement.

L'appel à la participation citoyenne est une constante dans la région Poitou-Charentes qui s'est fixée comme objectif une croissance verte. Au-delà des intérêts propres à chacun, habitants ou entrepreneurs, cet engagement doit s'emparer des composantes environnementales et sociales du territoire pour converger vers un développement durable. L'éducation à l'environnement et au développement durable est, à cet égard, une nécessité que relaient nombre d'associations picto-charentaises et de collectivités.

Notes

[1] Source : Coordination Environnement et Développement Durable Poitou-Charentes (2010-2011)

[2] Source Etat (DREAL Poitou-Charentes)

[3] Source : Insee 2006

[4] http://www.insee.fr/fr/insee_region...

[5] <http://www.poitou-charentes.develop...>

[6] Les Agendas 21 locaux de la région Poitou-Charentes et Rio + 20 ; quelles avancées en matière de gouvernance ? Synthèse des contributions – association DéPart, août 2012.

(Production téléchargeable sur : www.demarches-participatives.org/ ou www.Positive-Rio.tv)

Sur Internet

* Insee Poitou-Charente :

<http://www.insee.fr/fr/themes/docum...>

* Dréal Poitou-Charente :

<http://www.poitou-charentes.develop...>